



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que lors de la tenue de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le **lundi 5 décembre 2016 à 19h00** au 23 rue King à Huntingdon, le Conseil prendra une décision relativement à quatre (4) demandes de dérogation pour l'implantation de deux habitations de logements.

SITE : Rue Grégoire

LOTS : Bâtiment de 6 logements : Lot projeté 6 013 622 (P 3 229 338, P 5 838 705 et P 5 852 099)
Bâtiment de 4 logements : Lot projeté 6 013 623 (P 3 229 338 et P 3 229 339)

CLASSE D'USAGE : Habitation multifamiliale (h₄)

- 1) Ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'emplacement d'un nouveau bâtiment de six (6) unités de logement sur le lot projeté 6 016 622 de la rue Grégoire avec une marge de recul avant de 6.3 mètres au lieu de 7.5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512.
- 2) Ladite dérogation mineure aura aussi pour effet d'autoriser l'emplacement d'un nouveau bâtiment de quatre (4) unités de logement sur le lot projeté 6 016 623 de la rue Grégoire avec une marge de recul avant (côté de la rue Prince) de 5.9 mètres au lieu de 7.5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512.
- 3) Ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'aménagement d'une allée de circulation sur le lot projeté 6 016 622 de la rue Grégoire de 3.875 mètres au lieu de 6.1 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512.
- 4) Ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'aménagement d'une allée de circulation sur le lot projeté 6 016 623 de la rue Grégoire de 3.875 mètres au lieu de 6.1 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512.

Toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Huntingdon, ce 18 novembre 2016.

Denyse Jeanneau
Greffière